

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-598 DU 21 SEPTEMBRE 2005
Chargeant Monsieur **Alain ADIHOU**, Ministre de
l'Enseignement Technique et de la Formation
Professionnelle de l'intérim de Monsieur **Cosme
SEHLIN**, Ministre des Finances et de l'Economie pour
compter du dimanche 25 au mercredi 28 septembre
2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 3 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le Décret n°2005-052 du 04 février 2005, portant composition du Gouvernement ;

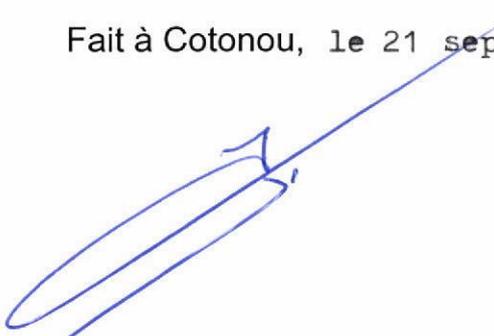
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du dimanche 25 au mercredi 28 septembre 2005 Monsieur **Alain ADIHOU**, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence de Monsieur **Cosme SEHLIN**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 septembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MFE 4 MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 18 JO 1